

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
06 MARS 2023

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	7
Votants	13

OBJET : 2023\_012 DELIB

15. BAUX RURAUX

a) Mutation de bail

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. FRANCINE BARTIER

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 059-265904003-20230314-2703202315A\_AB-DE

3.3  
S<sup>2</sup>LOW

L'an deux mil vingt-trois, le mardi quatorze mars à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Madame Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, MM. Marc BEZILLE et Joël BACLET

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET, M. Régis DEVEY donnant procuration à Mme Christiane CAPPELLE, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à M. Marc BEZILLE, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Marie Josée RUHLAND donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON et Mme Marie Françoise BILLIAU donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur CARLIER Bernard, cultivateur à Merville, 53 Rue des Pacavas, pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 9 septembre 2015 et 21 septembre 2016, les parcelles de terres à labour cadastrées Section ZD N° 30, d'une contenance de 0 hectare 19 ares 70 centiares et ZD n° 64 d'une contenance de 2 hectares 37 ares 0 centiares, décide de cesser son activité pour prendre sa retraite. Il propose comme successeur à partir du 01 octobre 2022 Madame CARLIER Élodie, sa fille.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, autorise son Président à signer l'acte de bail qui sera dressé sous seing privé et tout autre document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,  
Joël DUYCK

La Secrétaire de séance  
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.